KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Echo Centre Social

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Association Echo Centre Social
60-62 rue d'Oran - 59100 Roubaix
Ce rapport contient 26 pages
Référence : EL/MH

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Echo Centre Social

Siège social : 60-62 rue d'Oran - 59100 Roubaix

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'attention des membres de l'Assemblée Générale de l'Association Echo Centre Social,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Echo Centre Social relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1e janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

— il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

— il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

— il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 4 mai 2022

KPMG S.A.

Maxime Brion

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF AU 31/12/2021

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 256	4 256	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	60 383	47 839	12 544	9 218
Autres Immobilisations corporelles	57 225	53 767	3 458	6 037
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	**121 864**	**105 862**	**16 002**	**15 255**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	331		331	98
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	217 408	5 979	211 429	154 390
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	175 426		175 426	248 229
Charges constatées d'avance	1 252		1 252	2 072
Total II	**394 417**	**5 979**	**388 438**	**404 789**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**516 281**	**111 841**	**404 440**	**420 044**

BILAN PASSIF AU 31/12/2021

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables…		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	59 164	59 164
Report à nouveau	109 834	72 235
Excédent ou déficit de l'exercice	1 939	37 599
Situation nette (sous total)	**170 937**	**168 998**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	7 158	3 670
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	**178 095**	**172 668**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 500	19 938
Total II	**2 500**	**19 938**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	4 914	5 301
Provisions pour charges	34 500	26 500
Total III	**39 414**	**31 801**
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		

- sur autres ressources		
Total III bis	**0**	**0**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**42 594**	**39 638**
dont Fournisseurs	29 791	19 985
Factures non parvenues	12 803	19 653
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	**119 996**	**118 465**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	**21 841**	**37 534**
Total IV	**184 431**	**195 637**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**404 440**	**420 044**

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	24 219	15 576
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 005 844	983 789
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 845	2 220
Utilisations des fonds dédiés	19 938	20 267
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	2	4
Total I	1 060 848	1 021 856
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	38 426	31 583
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	189 782	171 724
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	39 689	30 158
Salaires et traitements	551 040	493 349
Charges sociales	205 525	188 633
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 998	13 127
Dotations aux provisions	8 000	15 000
Reports en fonds dédiés	2 500	19 938
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	1 589	838
Total II	1 048 549	964 350
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	12 299	57 506
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	478	365
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	478	365
CHARGES FINANCIERES		

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	6
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	6
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	478	359
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	12 777	57 865
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 171	3 922
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	2 171	3 922
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	13 004	24 186
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	13 004	24 186
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-10 833	-20 264
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5	2
Total des produits (I + III + V)	**1 063 497**	**1 026 143**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 061 558**	**988 544**
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 939**	**37 599**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	516	600
Prestations en nature		
Bénévolat	14 667	3 050
TOTAL	15 183	3 650
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	516	600
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	14 667	3 050
TOTAL	15 183	3 650

Centre Social ECHO

Annexe au bilan et au compte de résultat 2021

Objet social :

L'objet social de notre association est décrit ainsi dans les statuts :

- Mettre en œuvre les actions qui permettront le développement social, économique et culturel du quartier
- Développer et soutenir la vie associative : pour cela elle établira la liaison entre toutes les associations, s'attachant à aider la population à porter les problèmes du quartier et y apporter des solutions nécessaires avec les organismes concernés

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice :

Le projet social (agréé pour 4 années par la CAF ⇨ 2021/2024) s'appuie sur des valeurs de solidarité, de dignité humaine, de laïcité, de respect de chacun portées par le conseil d'administration composé principalement d'habitants et que l'équipe s'attache à défendre.

En 2021, les axes prioritaires sont :

- Le soutien à la fonction parentale
- L'éducation et la prévention
- L'insertion sociale et professionnelle
- La santé et le bien-être

L'inclusion numérique a été positionnée comme un enjeu transversal.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus :

Lieu de vie, d'accueil et de services ancré au cœur du quartier ECHO. Il est ouvert à tous sans distinction. Dans ce lieu de proximité, les familles peuvent y trouver des conseils, un accompagnement, la possibilité de parler, de s'engager, de participer à la mise en place de projets qui concernent de nombreux domaines : la santé, l'insertion, l'éducation, les loisirs…et qui sont adaptées à l'évolution des besoins du quartier et de sa population. De la petite enfance aux adultes, chacun peut y trouver sa place. La vocation familiale en est le pilier.

— Secteur petite enfance/enfance : 3/12 ans : 214 familles

— Secteur jeunesse : 12/25 ans : 140 jeunes et leurs parents

— Secteur adultes/familles/séniors : 550 familles

1 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Le renouvellement de l'agrément du projet social du 01/01/2021 au 31/12/2024
- La crise sanitaire liée au Covid-19, les vagues épidémiques et les mesures de restrictions mises en place par le gouvernement ont permis un retour progressif des activités du centre mais pas un retour à la normale.
- Ressources humaines :
  - 1 Licenciement pour inaptitude en décembre 2021
  - 1 démission en novembre 2021

1.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

2.2 Dérogations

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

2.3 Principales méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : Continuité d'exploitation, Image fidèle, Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Régularité et Sincérité.

3 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

3.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Le mode d'amortissement choisi pour les différents postes d'immobilisations est le linéaire.
Les durées moyennes sont les suivantes :

- Mobilier : 5 à 7 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique et électroménager : 3 ans
- Logiciels : 1 an

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciels	4 256			4 256
Matériel d'activités et informatique	53 213	7 831	661	60 383
Matériel de transport	10 000			10 000
Mobilier de bureau	43 008			43 008
Aménagement des locaux	4 217			4 217
Total	114 694	7 831	661	121 864

3.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Logiciels	4 256			4 256
Matériel d'activités et informatique	43 995	4 505	661	47 839
Matériel de transport	10 000			10 000
Mobilier de bureau	36 970	2 580		39 550
Aménagement des locaux	4 217			4 217
Total	99 439	7 085	661	105 862

3.2 Actif circulant

Créances

Créances	Montant
Clients	331
Avoir non parvenu	
Avances et acomptes	
Ville	105 944
CAF	78 499
Département	26 848
CARSAT	3600
Créances diverses	2 517
Produits à recevoir divers	
TOTAL	**217 739**

Etat des échéances des créances :

Intitulés	(-) 1 an	(+) 1 an	Total
Clients et comptes rattachés	233 €	98 €	331 €
Créances diverses	180 303 €	37 105 €	217 408 €

Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 252 €, contre 2 072 € au 31/12/2020.

3.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances Ville	5 979			5 979
Immobilisations financières				
Total	5 979			5 979

Une provision pour dépréciation sur créance est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement de la créance connue à la clôture de l'exercice.

3.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

3.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	59 164				59 164
Report à nouveau	72 235		37 599		109 834
Excédent ou déficit de l'exercice	37599		1 939	37599	1 939
Situation nette	168 998				170 937
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	3 670		5 522	-2 034	7 158
Provisions réglementées					
TOTAL	**172 668**				**178 095**

3.5 *Fonds reportés et dédiés*

3.5.1 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subv. d'exploitation							
CAF FPT handicap	11 148		11 148			0	0
- **Ville CV Cr.des savoirs**	2 250		2 250			0	0
- **Etat CV Cr.des savoirs**	2 250		2 250			0	0
- **Ville CV Prév. en actions**	1 500		1 500			0	0
- **Etat CV Prév. en actions**	2 790		2 790			0	0
« Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) »							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	19 938		19 938				

3.5.1.1 Subventions de fonctionnement affectées

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Situations / Ressources	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19) D = A-B+C
Subvention - Ville Cité Educative - Espace ressources numériques	5 828	5 828	3 328		2 500
Total	5 828	5 828	3 328		2 500

Par avenant du 2 février 2022, la durée de la convention d'attribution de la subvention Cité éducative 2021 est prorogée jusqu'au 30 juin 2022. La convention prend en compte les dépenses liées à l'action et engagées au plus tard au 30 juin 2022.

3.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	5 301	4 914	5 301	4 914
Provisions pour charges (retraite)	26 500	8 000		34 500
Total	31 801	12 914	5 301	39 414

3.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	34 500		34 500

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparées à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans,
- Taux d'actualisation : 1.25%,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1%,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre association utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission) des statistiques propres et d'un taux moyen constaté sur les 3 derniers exercices.

3.6.2 *Provisions pour reversement d'une subvention*

Une provision pour reversement de subvention est comptabilisée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début d'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	5 301	4 914	5 301	4 914
Total	5 301	4 914	5 301	4 914

Ce montant correspond à un acompte CEJ 6/17 reçu correspondant à des séjours 2021 qui n'ont finalement pas été réalisés.

3.7 Dettes

3.7.1 *Précisions sur d'autres dettes*

Dettes	Montant
Fournisseurs	29 791
Factures non parvenues	12 803
Dettes fiscales et sociales	119 996
Produits constatés d'avance	21 841
TOTAL	**184 431**

Etat des échéances des dettes :

Soldes	(-) 1 an	(+) 1 an	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 594		42 594
Dettes fiscales et sociales	119 996		119 996
Produits constatés d'avance	21 841		21 841

3.7.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance se composent de :

- Etat CV Accompagnement à la scolarité 5 054 €,
- Ville CV Accompagnement à la scolarité 5400 €,
- CAF CLAS 11 387 €,

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

3.7.1.2 Subventions à reverser

Le poste « *subvention à reverser* » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra être atteint.

Au 31/12/2021, l'association n'a pas de subvention à reverser.

4 Informations relatives au Compte de résultat

4.1 Produits du compte de résultat

4.1.1 Produits de tiers financeurs

4.1.1.1.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Département	Etat	Ville	Caisse d'allocations familiales	Autres
Subvention d'exploitation	225 251	92 805	352 468	272 783	62 537

4.2 Résultat Exceptionnel

Il se compose essentiellement de :

Pertes :

Pertes exceptionnelles sur opérations de gestion : 290 €,
Charges sur exercices antérieurs : 12 714 €,

Produits :
Produits sur exercices antérieurs : 137 €,
Reprise sur subvention d'investissement : 2 034 €,

4.3 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

4.3.1 Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées

4.3.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Le bénévolat dont notre association a bénéficié correspond à :

- Des réunions de bureau/CA/AG pour 295 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire brut SMIC) : 3 051 €.
- Des ateliers couture pour 33 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire brut SMIC) : 341 €
- De l'assistance animateurs ACM 3/12 ans pour 1100 heures et qui représentent en montant (fonction du coût horaire brut SMIC) : 11 275 €

4.3.1.2 Mise à disposition de biens

La ville a mis à disposition 3 salles de classe pour l'accompagnement à la scolarité et les ACM 3/12 ans pour un coût estimé à 516 €

4.4 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

4.4.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

—	— CAC 1
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 260 € TTC

4.5 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué dans cette annexe car cela reviendrait à faire mention d'une rémunération individualisée.

4.6 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'association se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	2.80
Employés	14.06
Contrat de professionnalisation	0.15
Total	17.01

5 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

5.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « *portage* »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		